Anne SEUILLET – Yves GIRARD
23 rue Jules Guesde
33270 Floirac
06 12 73 00 79 / 06 22 30 56 36

anne.seuillet@gmail.com / ygi.yvesgirard@gmail.com

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU
Maire de Floirac
Hôtel de Ville
6 avenue Pasteur – BP 110
33270 Floirac

Floirac, le 9 NOVEMBRE 2026

Objet : Demande de levée de la servitude de voirie grevant notre parcelle, dans le cadre de la modification du PLU en cours – demande de rendez-vous

Réf. : parcelle cadastrée section AY n° 0420

Monsieur le Maire,

Nous sommes propriétaires du logement situé à l'adresse ci-dessus, sur la parcelle cadastrée section AY n° 0420. Notre habitation est directement riveraine de la voie Eymet, où nous résidons depuis 2005.

Notre parcelle est grevée par la servitude de localisation à vocation de voirie inscrite au PLU de Bordeaux Métropole sur l'emprise de la voie Eymet.

Or le dossier de concertation indique que le projet d'aménagement de la voie Eymet se situe quasi intégralement dans l'emprise de l'ancienne voie ferrée et ne nécessite aucune acquisition foncière sur des parcelles privées.

Cette servitude ne nous paraît donc plus justifiée sur notre parcelle. Elle continue pourtant de peser sur notre propriété, sur ses possibilités d'aménagement comme sur sa valeur.

Nous souhaitons en conséquence que cette servitude soit levée sur notre parcelle dans le cadre de la procédure de modification du PLU actuellement en cours. Le PLU relevant de Bordeaux Métropole, nous serions très attachés à ce que la commune de Floirac appuie cette demande auprès d'elle.

Nous ne sommes pas opposés au projet, dont nous comprenons l'intérêt pour la desserte de notre commune. Nous craignons toutefois, du fait de la proximité de notre logement avec la future voie de bus, des nuisances sonores et vibratoires, une perte d'intimité et une gêne importante pendant les travaux.

Nous avons parallèlement sollicité un rendez-vous auprès de Madame SERIN, responsable technique au pôle territorial Rive Droite de Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage de l'opération. Il nous semble cependant important que la commune, au plus près des habitants, soit également associée à cette démarche.

C'est pourquoi nous souhaiterions vous rencontrer, ou rencontrer l'élu en charge de l'urbanisme, afin de vous présenter cette demande. Cet échange portera sur :

1. l'emprise exacte de la servitude sur notre parcelle,
2. la confirmation que le projet de la voie Eymet ne nécessite pas cette emprise,
3. l'inscription de la levée de la servitude dans la modification du PLU en cours, et le calendrier de cette procédure,
4. le soutien que la commune pourrait apporter à cette demande auprès de Bordeaux Métropole,
5. les mesures de protection envisageables face aux nuisances de la future voie de bus.

Nous serions également très heureux de vous accueillir sur place, afin que vous puissiez apprécier la situation de notre habitation par rapport à la future voie.

Nous nous tenons à votre disposition pour convenir d'une date qui vous conviendra. Vous pouvez nous joindre aux coordonnées ci-dessous.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

Anne SEUILLET Yves GIRARD